

MAIRIE DE THIEUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 31/03/2022

Date d'affichage : 31/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE ; adjoints.

Mmes Sabine BOISSET, Nelly DUHAMEL, Christine GREGOIRE, Michèle RIQUIER.

Mrs Eric POTDEVIN, Bruno DUMESGE.

Absent excusé : M. Julien GREGOIRE.

Secrétaire de séance : M. Philippe BUQUET.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Conseil Municipal, 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention réuni sous la présidence de Monsieur Philippe BUQUET, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Nadine GUIGOT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

EXCEDENT	462 851,74
----------	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT	5 265,98 €
----------	------------

RESULTAT DE CLOTURE :

EXCEDENT	468 117,72 €
----------	--------------

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 - COMPTE DE GESTION 2021 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Nadine GUIGOT, Maire,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 07 : pour 03 : contre 0 : abstention

3 - AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Municipal, 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de : 462 851,74 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement d'un montant de : 5 265,98 € moins le solde des Restes à Réaliser d'investissement de : 0,00€,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget Primitif 2022, le résultat de fonctionnement comme suit :

- . Affectation en réserves (compte 1068)
 - financement de la section d'investissement : 0,00 €
- . Report en section de fonctionnement (compte 002) : 462 851,74 €

4- BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Conseil Municipal,

Vote, 07 voix pour, 03 voix contre, et 0 abstention le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- . Section de fonctionnement : 749 870,74 €
- . Section d'investissement : 195 204,00 €

5 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022 :

Madame le Maire propose un versement des subventions de la manière suivante :

. Associations communales à l'identique de l'année 2021, à savoir :
versement d'un forfait de : 300,00 euros pour les 5 premiers adhérents + 19,00 euros par adhérent supplémentaire, pour chaque association.

. Autres subventions :

A.F.C.M : 77,00 euros

A.F.L.M : 77,00 euros

A.D.M.R : 214,00 euros

Ciné Rural : 200,00 euros
C.C.A.S : 3 000,00 euros
A.F.R : 3 300,00 euros
Coopérative scolaire : 153,00 €
Classe découvertes : 434,00 €

et sollicite le Conseil Municipal au vote de chacune de ces subventions. L'ensemble des Conseillers Municipaux votent à l'exception de ceux impliqués dans une des associations. Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent la proposition de Mme le Maire.

6 – VOTE DES TAUX DES TAXES 2022 :

Le Conseil Municipal,

Décide, par 10 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention de pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022 qui s'établissent ainsi :

- . Taxe foncière (bâti) : 36,17 %
- . Taxe foncière (non bâti) : 30,32 %

7 - DELIBERATION : TRANSFERT DE COMPETENCES PERISCOLAIRE ET CANTINE AU SYNDICAT SCOLAIRE :

Le syndicat scolaire SIVOS Campremy-Thieux, a décidé, à l'unanimité, de prendre les compétences suivantes :

L'organisation et le financement des accueils périscolaires du matin, midi et soir ;

L'organisation et le financement de la cantine ;

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux présents que la commune doit se prononcer sur ce transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de voter : **pour** ce transfert de compétences au Syndicat Scolaire SIVOS Campremy-Thieux.

8 - DELIBERATION : TARIF CONCESSION CIMETIERE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de fixer le prix d'achat d'une concession cimetière comme suit :

Concession perpétuelle de 3 mètres carrés de terrain : 31,00 euros

9 - DELIBERATION : REVERSEMENT SOMME PERCUE PAR LA COMMUNE POUR ENTRETIEN CHEMINS A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reverser à l'Association Foncière de Remembrement de Thieux le loyer annuel 2021 d'un montant de : 10 224,66 € qu'elle a reçu de RWE Parc Eolien des Hauts Bouleaux en décembre 2021.

Ceci, afin d'assurer l'entretien des chemins communaux.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

* Monsieur Bruno Dumesge demande les démarches à effectuer pour faire un « vide maison », demande reçue de la part de son voisin. Mme le Maire répond qu'il faut passer en mairie pour en effectuer la demande.

* Monsieur Bruno Dumesge explique que l'Association « Ché T'chiots Cartables » va organiser une promenade en moto, au mois de mai, et demande l'autorisation pour l'installation d'un Foodtruck sur la place communale. Il demande également si le coffret électrique est en service.

Le Conseil Municipal accepte et Mme le Maire précise qu'elle va faire le nécessaire pour la mise en service du coffret électrique. Mais, elle précise également que l'année dernière elle avait déjà demandé à EDF de laisser en service définitivement. Elle va donc reprendre contact avec eux.

* Le Conseil Municipal propose d'augmenter les tarifs de la location de la salle communale :

Pour les habitants : 180,00 € au lieu de 170,00 €

Pour les personnes extérieures : 270,00 € au lieu de 260,00 € .

Les Conseillers Municipaux souhaitent d'abord connaître, pour la prochaine réunion de Conseil Municipal, le nombre de personnes habitants la communes et extérieures qui louent la salle.

* Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'au vu de la charge de travail, elle propose d'augmenter le temps de travail à 35h00 par semaine de la secrétaire, Mme Cécile Januska.

Après en avoir délibéré les Conseillers Municipaux acceptent par : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Les Conseillers Municipaux proposent ensuite les horaires de permanences comme suit : le mardi de : 16h00 à 18h00 et le jeudi de : 16h00 à 17h30.

* M. Gérard Mullot présent dans la salle demande la parole. Mme le Maire accepte.

Il explique à l'ensemble du Conseil Municipal que le 25 juin 2022 le club de football va organiser les « 50 ans » du club pour cela il demande : s'ils peuvent installer un chapiteau derrière la salle communale, faire un feu d'artifice à partir de 23h00. Il demande également à ce que le parking à côté soit tondu afin de garer les voitures. Le Conseil Municipal accepte.

M. Gérard Mullot informe également le Conseil Municipal que le tournoi de foot des jeunes se déroulera les 03 et 04 juin 2022 et que 300 enfants et une quarantaine d'équipes sont attendus.

Fin de la séance à 19h50.

Le Maire,

Les Conseillers,